



NOS SOLUTIONS POUR **ACHETER** & **RÉNOVER**

JUSQU'À **25 000 €** À **1%**⁽¹⁾
POUR **ACHETER VOTRE LOGEMENT**⁽²⁾



JUSQU'À **10 000 €** À **1%**⁽¹⁾
POUR **VOS TRAVAUX**⁽³⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Prêts soumis à conditions et octroyés dans la limite des fonds disponibles

Taux d'intérêt nominal annuel sans assurance au 1er janvier 2016 : 1,00 % - Sans frais de dossier

Exemple, pour un prêt de 5 000 € empruntés sur 120 mois, avec assurance obligatoire sur une tête, Décès-Invalidité-Incapacité de travail*, le TAEG annuel est de 1,42 %. Coût total du crédit : 375,88 €. Remboursement en 6 mensualités de 22,17 € et 114 mensualités de 45,99 €.

* Taux d'assurance : 0,216 % l'an sur le capital emprunté, représentant un TAEA de 0,42 % l'an calculé sur le capital restant dû et un coût mensuel de 0,90 €, représentant une prime unique de 108,00 € réglable en 6 échéances de 18,00 € en début de prêt.

(2) Votre logement doit constituer votre résidence principale

(3) Vous êtes propriétaire de votre résidence principale et vous faites réaliser vos travaux par un professionnel.



NOUS CONTACTER :
05 49 24 43 43

6 Avenue des Martyrs de la Résistance
BP 8717 - 79027 NIORT Cedex 9

Siège social CILGERE Action Logement :
176 rue Montmartre - 75077 Paris Cedex 2

NOS SOLUTIONS
PERSONNALISÉES SUR:
www.cilgere.fr

